

Le chef a le bras long : ordre et mesquinerie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 683

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024924>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Gouverner sans prévoir

«A Lausanne, une majorité claire», «Pour une action cohérente»: tels étaient, en automne 81 à Lausanne, les slogans électoraux de l'entente libérale-radical. Les citoyens ne devaient pas y rester insensibles, puisqu'ils élisaient à la Municipalité trois radicaux, deux libéraux et deux socialistes (de 1978 à 1981: deux radicaux, un libéral, un «vert», trois socialistes); les deux partis de l'entente bourgeoise n'obtenaient pourtant que 44 sièges sur 100 au Conseil communal.

Un peu plus d'une année s'est écoulée: il est temps de faire un premier bilan de l'action de l'équipe «réfléchie et dynamique, diverse et homogène, aux idées claires et aux pieds sur terre».

Impression d'ensemble: si l'absence de majorité claire durant la législature 1978-81 a effectivement provoqué des majorités de hasard, cela n'a pas changé depuis 1982. De plus, la Municipalité semble paralysée: tantôt elle prend le mors aux dents, pour ensuite reculer; tantôt elle promet tout à tout le monde sans rien décider.

Quelques exemples!

— La Municipalité propose de créer un poste de «grand aiguilleur», afin de faciliter la tâche des Lausannois dans leurs recherches administratives (quel bureau? quel bâtiment?). Les conseillers communaux libéraux et radicaux s'opposent en bloc à la création de ce poste, qui est approuvée par une coalition socialiste-populiste-démocrate-chrétienne et environnementaliste (GPE). Excuse donnée par le président du groupe radical pour justifier ce refus: «Cette idée émanait de l'ancienne Municipalité à majorité socialiste» (en fait trois socialistes sur sept). Et pourtant, dans le «Spécial Elections N° 3», le syndic n'avait pas hésité à

annoncer triomphalement que la «Municipalité mettrait en place ces prochains mois un nouveau dispositif pour améliorer l'information et les relations avec la presse et le public: il s'agit de rendre plus familiers les méandres de l'administration».

— Lors du vote du budget 81, le Conseil communal avait obligé la Municipalité à démissionner de l'OFEL (Office d'électricité de la Suisse romande), cette officine de propagande pro-nucléaire. Bon gré mal gré, elle avait obtenu et en avait informé le Conseil le 29 décembre 80. Quelle ne fut pas la surprise d'une commissaire socialiste aux finances quand elle découvrit, par hasard, que la cotisation à l'OFEL était dissimulée parmi les 220 millions du budget 83 des Services Industriels. La Municipalité ou le Directeur radical des SI, — on ne le saura jamais — avait imaginé ce stratagème pour que Lausanne redevienne membre de l'OFEL. La ruse éventée, la Municipalité, craignant les réactions du Conseil, annonçait en catastrophe qu'elle retirait du budget le montant de la cotisation à l'OFEL.

— Proclamation solennelle: la Municipalité entend mieux informer les Lausannois. Après avoir écarté au début 82 la proposition socialiste de créer un journal de la Commune de Lausanne (il vaut mieux ne pas heurter le groupe de presse «24 Heures» - «TLM»), elle décidait de demander une concession pour une radio locale: Radio-Palud. Mais les groupes libéral et radical n'en veulent pas. Et voilà une Municipalité bien embarrassée! D'autant plus qu'elle a une grande chance de recevoir une concession, Lausanne étant la seule ville qui a présenté un tel projet... Une concession que la ville *devra* utiliser sans pouvoir la négocier avec Radio-L (amunière). Mais recevra-t-elle du Conseil communal les moyens financiers de la faire?

— On pourrait multiplier les exemples: nouveau projet d'Ateliers et magasins de la Ville (idée force: aucune extension possible, aucune tâche nouvelle,

à défaut d'une privatisation de certaines activités actuelles), fermeture du collège de l'Elysée (cf. DP 681), plan de quartier et aménagement de l'Hermitage, etc.

Et énumérer tous les problèmes en suspens: aménagement du Rôtillon, politique de la jeunesse, amélioration des transports, logements (les ventes d'appartements sommairement rénovés se multiplient, accroissant encore la pénurie d'appartements à louer), meilleure répartition des charges entre les communes de la périphérie, etc.

«Majorité claire», «priorité à l'action»; il y a loin du slogan et du marketing électoral à la réalité.

LE CHEF A LE BRAS LONG

Ordre et mesquinerie

Vaudoiserie. Les directeurs des collèges secondaires sont compétents pour accorder aux maîtres un congé de trois jours, les commissions scolaires pour un congé d'une semaine. Une récente modification du Règlement général pour les établissements d'instruction publique secondaire leur enlève en fait tout pouvoir en matière de congés pour des «assemblées pédagogiques culturelles, corporatives et syndicales organisées sur le plan romand, suisse ou international» (tout congé est interdit quand elles ne concernent que des Vaudois). Dans ces cas, en effet, le directeur ou la commission scolaire, selon la durée du congé, doit soumettre la demande préalablement au Département de l'instruction publique (article 45). Son chef, le radical Raymond Junod, qui a annoncé qu'il renonçait au Conseil national pour se consacrer aux problèmes de l'école vaudoise, pourra multiplier avec délice les préavis négatifs, auxquels les directeurs de collège n'auront ensuite qu'à se soumettre. Ordre et mesquinerie.